

## TARIFICATION DES SERVICES TITRES PERSONNES MORALES

### GARDE DES TITRES :

Les droits de garde payés par le Client à CDG Capital sont calculés par paliers dégressifs, tels que détaillé au tableau suivant, sur la base du total des avoirs des portefeuilles de titres inscrits sur le compte du Client arrêtés à la fin de la période de facturation.

#### Bases de calcul :

- Actions dématérialisées : encours à la fin du mois valorisé au dernier cours boursier du mois
- Non Dématérialisées : non appliqué
- Obligations : encours à la fin du mois valorisé à la valeur nominale
- OPCVM domiciliés : Franco
- OPCVM externes : encours à la fin du mois valorisé avec la dernière valeur liquidative

Paliers d'avoirs titres inscrits chez Maroclear	Droits de garde HT (TVA à 10%)
<= 500 Mdhs	0,04%
[500 Mdhs ; 1.000 Mdhs]	0,035%
> 1.000 Mdhs	0,03%

### COMMISSIONS RÈGLEMENTS / LIVRAISONS :

Commissions H.T (TVA à 10 %)	
Obligations et OPCVM externes	300 Dhs par opération
Actions (cotées)	0,03% par opération

### OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES NON DOMICILIÉS :

#### Transfert de titres vers un autre dépositaire

0,20% HT calculé sur la base de la valeur nominale pour les titres non cotés et sur la base de la valeur boursière pour les titres cotés le jour du transfert.

#### Echange et conversion

0,20% HT sur la base de la valeur nominale pour les titres non cotés et valeur boursière pour les titres cotés

#### Souscriptions aux augmentations de capital (en numéraire et à titre gratuit)

0,20% HT